COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 07/03/2023

Mairie de LURY-SUR-ARNON Horaire : 9h-10h30

Elus présents :
M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
M. Érick AUDEBERT
Mme. Nicole SAUGET
Mme. Chantal CREPAT
Mme. Céline MILLERIOUX
M. Alain BARDEY
Mme. Anne-Elisabeth LE FELIC
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Bernard BAUCHER
M. Jacques PALLAS

Salariées présentes :
Marie ROCHE
Angélique BELLAIR

Elus excusés :
Mme. Emilie COMPAIN
M. Jany GIBERT
M. Damien PRELY

Pouvoirs :
Mme. Emilie COMPAIN à M Jacques PALLAS
M. Damien PRELY à Mme. Chantal CREPAT

Elus absents :
M. Jean Paul DAVID
Mme. Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Romain GASSIPARD
Mme. Chantal BERGER
M. Yve GUESNARD
M. Rémy POINTEREAU

PJ : le PowerPoint de la présentation

Ordre Du Jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical du 04 novembre 2022
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Débat d'Orientation Budgétaire
4. Point sur le Recensement/Achat/Pose de repères de crues
5. Point sur l'étude de l'Optimisation de la Zone d'Expansion des Crues (ZEC)
6. Questions diverses : Réflexion sur faire un groupe WhatsApp , etc …

1. Désignation du Secrétaire de séance :

Mme CREPAT Chantal est désignée.

2. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Syndical du 04/11/2022 :

Approbation à l'unanimité.

3. Débat d'Orientation Budgétaire :

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.
Madame SAUGET Nicole expose aux membres du conseil les dépenses et recettes attendu pour 2023.

DEPENSES 2023 € TTC	RECETTES 2023 € TTC
Site n° 3 : St Georges sur Arnon	
Etude complémentaire (elle sera suivie de travaux) : **62 400 €** Report 2022 **2 500 €** Etude inventaires espèces protégées	AELB : 32 450 € SMAVAA : 32 450 €
Site n° 9 : Aménagement passage à gué Massay	
Panneau de communication : **3 600 €**	AELB : 2 160 € CD 18 : 720 € SMAVAA : 720 €
Travaux : **20 000 €** aménagement banquettes minérales	AELB : 29 948 € Budget avec PAG RCVL : 11 979 € CD 18 : 5 990 € SMAVAA : 11 979 €
Site N°10 : Lavoir de Massay	
Travaux : **65 208 €** mise en place de banquettes végétalisées + recharge granulométrique	AELB : 32 604 € RCVL : 13 042 € CD 18 : 6 521 € SMAVAA : 13 042 €
Panneau de communication : **3 600 €**	AELB : 2 160 € CD 18 : 720 € SMAVAA : 720 €
Site N°11 vannage des Molènes Massay	
Travaux : **34 490 €** restauration des berges, création de banquettes végétales et effacement d'ouvrage	AELB : 24 143 € RCVL : 10 347 €
Inventaire ZH	
Etude inventaire zones humides (pas de travaux prévus dans l'immédiat) **51 350 €**	AELB : 32 555 € Budget total : 66 228 € CD 18 : 19 533 € (2022-2023) SMAVAA : 14 140 €
Suivis Milieux aquatiques	
Suivis Terana : **7 890 €**	AELB : 3 945 € CD 18 : 2 367 € SMAVAA : 1 578 €
Diagnostic écologique	
1 200 € prévisionnel 2023	AELB : 600 € SMAVAA : 600 €
Communication	
12 000 € prévisionnel 2023	AELB : 7 200 € CD 18 : 1 680 € SMAVAA : 3 120 €
Entretien	
Travaux : **4 800 €**	SMAVAA : 4 800 €
Fonctionnement	
Forfait de fonctionnement : **12 000 €**	AELB : 7 200 € RCVL : 2 400 € SMAVAA : 2 400 €
Poste adjoint administratif	
20 100 €	AELB : 12 060 € SMAVAA : 8 040 €
Poste chargée de mission	
34 200 €	AELB : 20 520 € RCVL : 6 840 € SMAVAA : 6 840 €

Afin d'argumenter certains reports de 2022 à 2023, voire 2024, des précisions ont été apportées au cours de cette présentation :
- M. PALLAS et Mme ROCHE ont fait un retour du COTECH qui s'est tenu le 1er mars 2023 avec IRH, venant modifier les perspectives de travaux de SAINT-GEORGES-SUR ARNON, nécessitant une étude complémentaire du bureau d'études avec plusieurs scénarios dont un possible contournement de rivière.
Les travaux ne débuteront pas, par conséquent, avant début 2024.

- M. le Président et Mme ROCHE ont abordé la modification des travaux de Massay, du Passage à Gué : le projet de passerelle étant abandonné pour laisser place à la réalisation de banquettes minérales, dont la rédaction du Marché Public est en cours.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité les dépenses et recettes prévisionnelles présentées ci-dessus.

4. **Point sur le Recensement/Achat/Pose de repères de crues**

Financement à 80% du FPRNM (Fonds Européen)
Reste à charge pour le syndicat : pour 1 site complet : 240 € TTC ; pour 1 repère seul : 120 € TTC
Estimation 12 repères ; 4 sites et 8 repères seuls : 1 900 € TTC sur les communes faisant partie du PPRI (Source EP Loire : Méreau, Châtost, Saint-Ambroix, Reuilly, Massay, Saint-Georges-sur-Arnon, Lury-sur-Arnon, Poisieux, Lazenay, Saugy, Ségry)

5. **Point sur l'étude de l'Optimisation de la Zone d'Expansion des Crues (ZEC)**

Etude, comprenant 3 phases majeures :
- État des lieux – Description des zones d'expansion de crues potentielles
- Analyse de la fonctionnalité (Relevés topographiques, modélisation hydrologique, hydraulique)
- Proposition de scénarios d'aménagement

Les études ZEC sont financées à hauteur de 80%
Réalisation de l'étude via un prestataire :
ZEC comprise entre 0 et 24 ha : entre 12 000 et 17 00 0€ TTC
ZEC comprise entre 25 et 50 ha : entre 13 000 et 18 000 € TTC
ZEC comprise entre 51 et 500 ha : entre 20 000 et 25 000 € TTC

Si la ZEC potentielle est comprise entre 25 et 50 ha, le reste à charge pour le syndicat sera entre 2 600 € TTC et 3 600 € TTC

6. **Questions diverses**

- M. le Président explique aux élus qu'un groupe WhatsApp permettrait d'adresser ponctuellement des rappels de réunions, informations ponctuelles, et importantes.
Avec l'accord des élus qui communiqueront leurs coordonnées en fin de séance, Mme ROCHE va pouvoir créer 2 groupes : un premier pour les membres du bureau, et un second pour les conseillers syndicaux titulaires.
- M. le Président informe être dans l'attente du retour de devis d'une Entreprise de SAUMUR pour l'entretien des bordures de rivières, des berges.

Si ce dernier est concluant les coordonnées de cette entreprise seront mises à disposition des communes rattachées au SMAVAA pour information.
- M. PALLAS en profite pour rappeler que l'entretien des berges, et des arbres éventuellement tombés, appartient aux propriétaires, un courrier de rappel leur est d'ailleurs adressé en ce sens par sa commune.
- M. PALLAS interroge M. le Président concernant le projet de contournement de rivière mené par la Commune de Mareuil-sur-Arnon, afin de savoir si le SMAVAA en avait été avisé, M. le Président confirme que non.

Le prochain Conseil Syndical est prévu pour le lundi 27 mars 2023 à 9h30 à la Mairie de LURY-SUR-ARNON. Un repas sera offert à l'issue, les élus devront s'inscrire au préalable.

Approuvé le
Le Secrétaire de Séance
Chantal CREPAT

Approuvé le
Le Président,
Jean-Sylvain GUILLEMAIN

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'ARNON
SMAVAA (CHER)